



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2022 03 10
 Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
 Lors de sa réunion du 17 mars 2022
 (en application de la délibération du Conseil Communautaire
 en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mars, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 mars, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU (visioconférence), Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU.

Excusés : Dominique MALARY, Philippe MOREAU, Lucien PRINCE.

Nouvelle implantation du Centre de secours intercommunal à Saint Gilles Croix de Vie : foncier

La ville de Saint Gilles Croix de Vie a fait part de l'accord de principe du SDIS pour une implantation du futur centre de secours intercommunal route de L'Aiguillon à proximité du cimetière.

L'emprise foncière correspond aux parcelles AW 8, AW 9 et AW 10 et une portion de la parcelle AW 322. L'ensemble figurait précédemment en emplacement réservé pour l'extension du cimetière, mais vient d'être modifié pour permettre l'implantation du centre de secours.

Il est demandé aux membres du Bureau Communautaire de valider le caractère intercommunal de cette implantation, le nouveau centre de secours à construire desservant notamment les Communes de Saint Gilles Croix de Vie, de Saint Hilaire de Riez, de Brétignolles sur Mer, du Fenouiller ou encore de Givrand.

Dans cette hypothèse, il appartiendra à la Communauté d'Agglomération de se porter acquéreur du foncier nécessaire et de le mettre à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours afin d'édification de la caserne.

Le Bureau Communautaire,
 Dûment convoqué,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant redéfinition des délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
 Vu le rapport,
 Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article unique : PREND ACTE du caractère intercommunal de l'implantation du nouveau centre de secours à construire desservant notamment les communes de Saint Gilles Croix de Vie, de Saint Hilaire de Riez, de Brétignolles sur Mer, du Fenouiller et de Givrand.

Fait et délibéré,
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

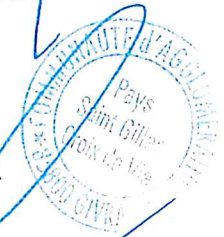
Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 22 MARS 2022
- de l'affichage le : 22 MARS 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 22 MARS 2022

Givrand, le 22 mars 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
 ZAE du Soleil Levant
 CS 63669 - Givrand
 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
 Courriel accueil@payssaintgilles.fr